

pour les produits chimiques selon RS 813.113.11 & introduction ADR



La loi sur les produits chimiques (LChim) exige que **toute entreprise qui produit, importe, exporte, entepose, vend, élimine ou utilise des produits chimiques dangereux** à titre professionnel ou commercial désigne une « personne de contact ». Cela est indépendant du secteur d'activités et de la taille de l'entreprise.

La « personne de contact » doit posséder des qualifications sur le plan technique et en matière d'exploitation, conformément à l'« ordonnance relative à la personne de contact pour les produits chimiques » **RS 813.113.11**. Il ne suffit pas d'avoir des notions de base en chimie – il faut surtout connaître la législation applicable.

Ce **cours vivant et interactif d'une journée entière** vous transmet de manière pragmatique tout ce qu'il faut savoir sur le *droit chimique* en Suisse. En plus des responsabilités de la « personne de contact », vous obtenez aussi une introduction aux règlements autour **du transport des matières dangereuses**, incluant **les batteries au Lithium**.

Public cible	Ce cours s'adresse aux « personnes de contact » déjà notifiées ou nouvelles, chargés de sécurité, commerçants en gros et en détail qui importent et/ou commercialisent des produits chimiques en Suisse, chefs et responsables d'entreprise, auditeurs internes et externes.
Objectifs et Bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une vue d'ensemble de la législation sur les produits chimiques en Suisse. • Être en mesure d'identifier les obligations applicables à votre entreprise. • Savoir lire et interpréter la fiche de données de sécurité et les étiquettes de danger correctement. • Identifier les étapes nécessaires pour importer et revendre un produit en Suisse. • Connaître les emballages appropriés et les marquages nécessaires pour le transport d'un produit dangereux, incluant les batteries au Lithium, par la poste ou par camion.
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Les différentes lois et règlements autour des produits chimiques. • La signalétique, les pictogrammes et les règlements CLP et ADR. • Les tâches et les responsabilités de la personne de contact. • Que veut dire « stockage hors d'accès pour des personnes non autorisées » ? • Comment emballer un produit chimique ou une batterie au Lithium pour le transport par la poste ? • Comment lire et interpréter une fiche de sécurité FDS. Quelles sont les spécificités de la FDS en Suisse ? • Que devons-nous faire avant de pouvoir vendre un produit chimique en Suisse ? Quelles sont les restrictions pour la vente d'un produit chimique par Internet ?
Ce que disent les participants	<p>« Explications très claires et précises. »</p> <p>« Tout bien organisé, avec un langage simple et claire. »</p> <p>« Bon contenu, très complet. Dossier complet, fiche annexé très bien. »</p> <p>« Explications simples, humour, temps accordé. Super ! Très enrichissant ! »</p>
Langue	Disponible en français et allemand ; anglais sur demande.
Formateur	Dr. rer. nat. Jörg Hau, PMP, chimiste et certifié selon RS 813.131.21.
Logistique	Formation hautement interactive, dans le style d'un atelier . Les dates sont publiées sur notre page web . Nous pouvons également dispenser ce cours comme formation interne dans votre entreprise. Durée : 1 jour. Participants : min. 4, max. 12.

